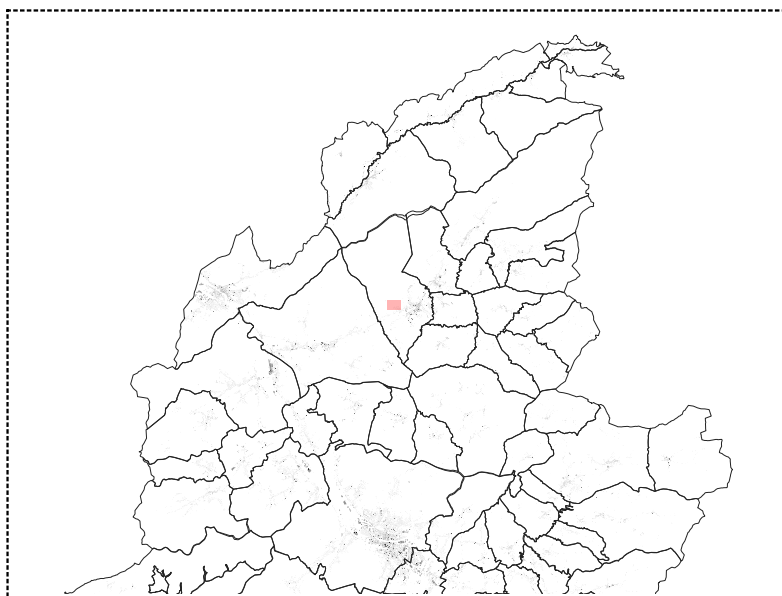
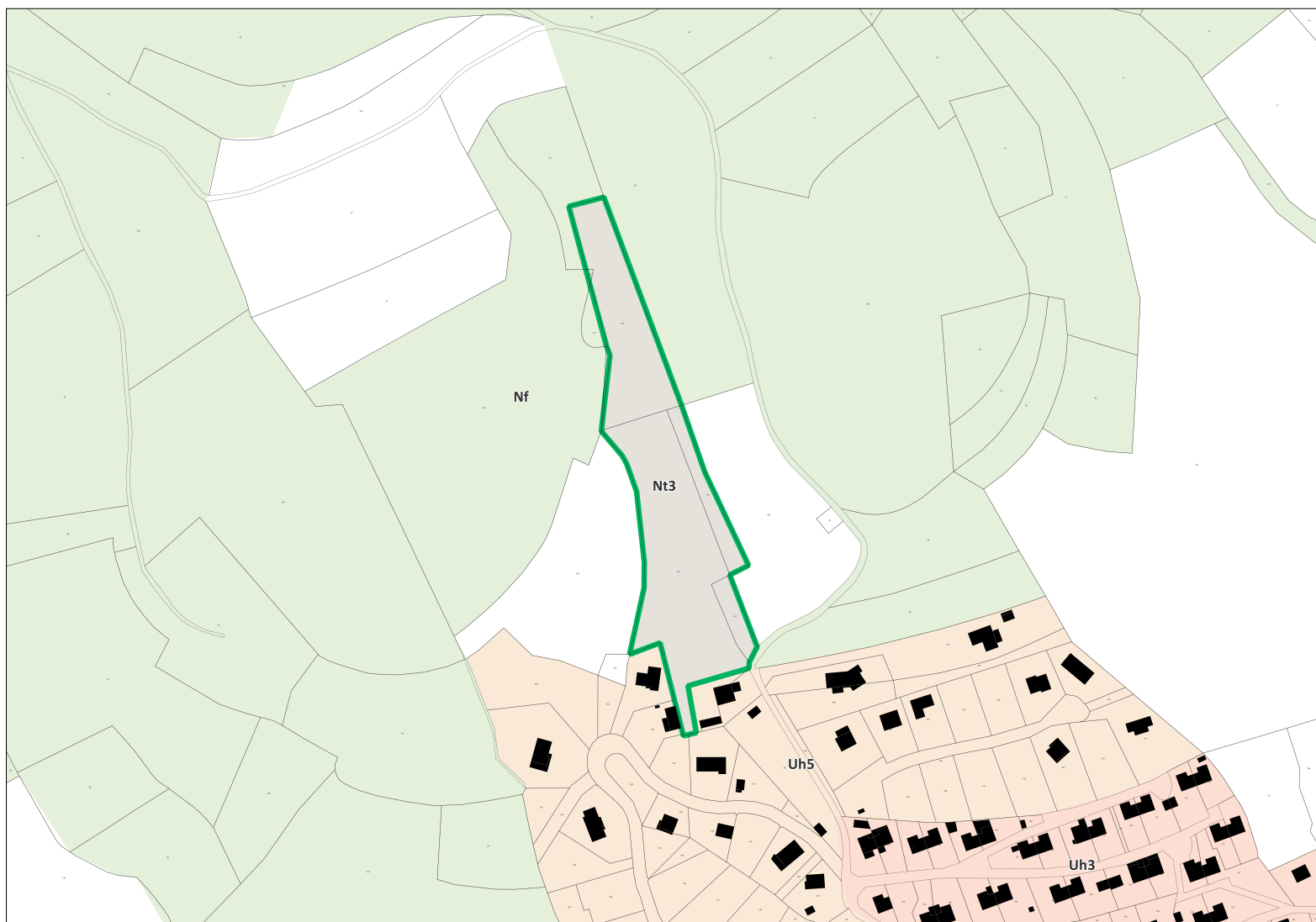




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

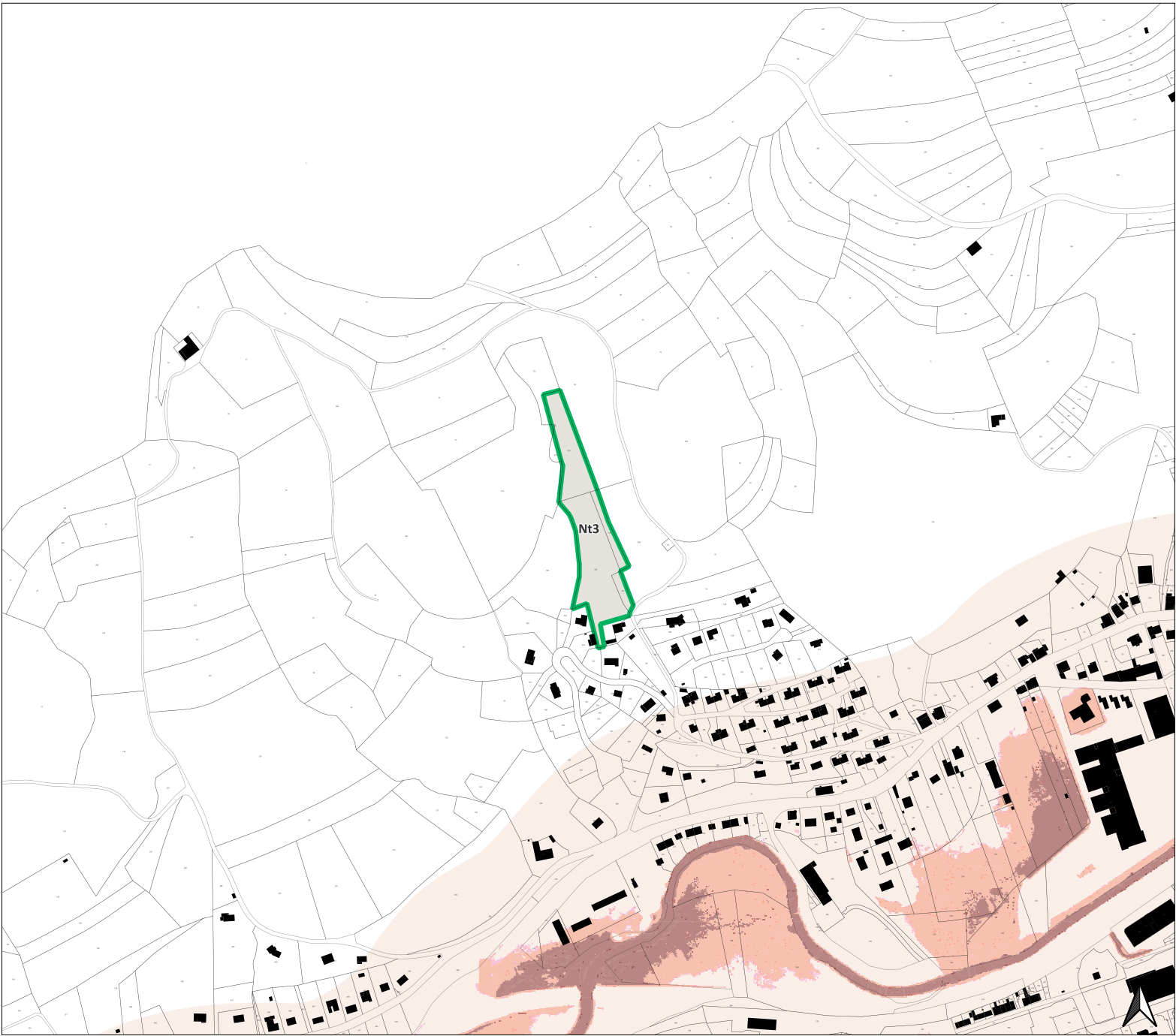
SURFACE (en ha) : 1.12

PROJET : > Création

> Privé

> Hébergements insolites : Création de plusieurs logements bulles





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
- Niveaux d'aléa : Fort
- Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

- Faible
- Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2. Le site est artificialisé sur la partie Sud. La faible emprise des constructions autorisées permet de limiter les impacts sur les milieux.

- Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

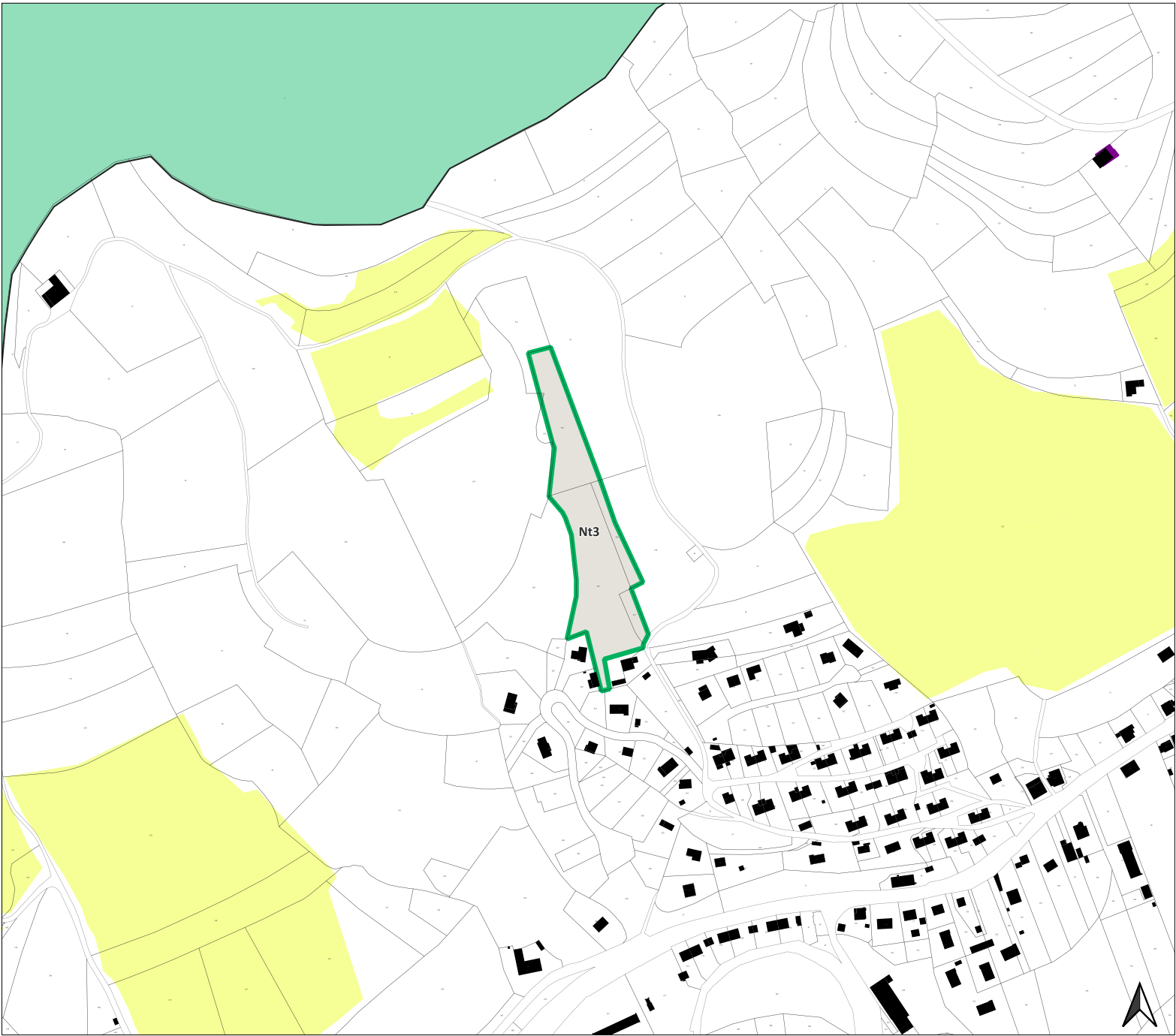
Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers
- ONF- Forêts Publiques